

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 novembre 2011

CP 11/11-12

L'an deux mil onze, le 28 novembre à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Descazeaux et Marty ;

Etaient excusés : MM. Cambon, Moignard et Lavabre.

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS
COMMUNES DE MONTAUBAN ET DE NEGREPELISSE**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen quatre demande de garantie d'emprunts présentées par Monsieur le Directeur de la société Promologis. Elles concernent l'acquisition et l'amélioration de logements sur les communes de Montauban et Nègrepelisse.

I – Commune de Montauban

1 – Grand rue Sapiac

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 5 logements PLAI (1 T2, 3 T3 et 1 T4) situés 38 grand rue Sapiac à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 565 806 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	79 213,00 €
* Prêt PLAI travaux	392 518,00 €
* Subvention Etat	50 000,00 €
* Fonds propres	44 075,00 €
Total	565 806,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 471 731 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLAI foncier	
- Montant	79 213,00 €
- Montant de la garantie	31 685,20 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Durée	50 ans
- Préfinancement	3 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

Prêt PLAI travaux	
- Montant	392 518,00 €
- Montant de la garantie	157 007,20 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Durée	40 ans
- Préfinancement	3 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 188 692,40 €, soit 40 % d'un montant global de 471 731 €, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 20 octobre 2011.

2 – Rue d'Albert

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement PLAI T5 situé 6 rue d'Albert à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 216 049 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	54 012,00 €
* Prêt PLAI travaux	137 307,00 €
* Subvention Etat	10 000,00 €
* Fonds propres	14 730,00 €
Total	216 049,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 191 319 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLAI foncier	
- Montant	54 012,00 €
- Montant de la garantie	21 604,80 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Durée	50 ans
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

Prêt PLAI travaux	
- Montant	137 307,00 €
- Montant de la garantie	54 922,80 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Durée	40 ans
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 76 527,60 €, soit 40 % d'un montant global de 191 319 €, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 20 octobre 2011.

3 – Chemin de Delpech

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 2 logements PLUS T5 situés 691 chemin de Delpech à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 355 497 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	49 770,00 €
* Prêt PLUS travaux	275 407,00 €
* Subvention Etat	2 000,00 €
* Fonds propres	28 320,00 €
Total	355 497,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 325 177 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS foncier	
- Montant	49 770,00 €
- Montant de la garantie	19 908,00 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	50 ans
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

Prêt PLUS travaux	
- Montant	275 407,00 €
- Montant de la garantie	110 162,80 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	40 ans
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 130 070,80 €, soit 40 % d'un montant global de 325 177 €, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 20 octobre 2011.

II – Commune de Nègrepelisse

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 5 logements PLUS situés 9 et 11 rue du 11 novembre à Nègrepelisse.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 373 522 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	22 900,00 €
* Prêt PLUS travaux	304 878,00 €
* Subvention Etat	5 000,00 €
* Fonds propres	40 744,00 €
Total	373 522,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 327 778 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS foncier	
- Montant	22 900,00 €
- Montant de la garantie	16 030,00 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	50 ans
- Préfinancement	3 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

Prêt PLUS travaux	
- Montant	304 878,00 €
- Montant de la garantie	213 414,60 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	40 ans
- Préfinancement	3 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 229 444,60 €, soit 70 % d'un montant global de 327 778 €, la commune de Nègrepelisse se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 20 septembre 2011.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 1 logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à S.A. Promologis :

Acquisition et amélioration de 5 logements PLAI (1 T2, 3 T3 et 1 T4) situés 38 Grand rue Sapiac à Montauban

. la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 188 692,40 € pour deux prêts PLAI, l'un de type « foncier » d'un montant de 79 213 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, l'autre de type « travaux » d'un montant de 392 518 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;

- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants comme l'indique sa délibération en date du 20 octobre 2011 ;

Acquisition et amélioration d'un logement PLAI T5 situé 6 rue d'Albert à Montauban

. la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 76 527,60 € pour deux prêts PLAI, l'un de type « foncier » d'un montant de 54 012 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, l'autre de type « travaux » d'un montant de 137 307 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;

- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants comme l'indique sa délibération en date du 20 octobre 2011 ;

Acquisition et amélioration de 2 logement PLUS situé 691 chemin de Delpech à Montauban

- . la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 130 070,80 € pour deux prêts PLUS, l'un de type « foncier » d'un montant de 49 770 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, l'autre de type « travaux » d'un montant de 275 407 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants comme l'indique sa délibération en date du 20 octobre 2011 ;

Acquisition et amélioration de 5 logement PLUS situés 9 et 11 rue du 11 novembre Nègrepelisse

- . la garantie du département à hauteur de 70 % soit un montant global de 229 444,60 € pour deux prêts PLUS, l'un de type « foncier » d'un montant de 22 900 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, l'autre de type « travaux » d'un montant de 304 878 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Nègrepelisse accorde sa garantie à hauteur de 30 % restants comme l'indique sa délibération en date du 20 septembre 2011.
- Précise, par ailleurs, qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 1 logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,